

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	29	30
Date de la convocation		
21/04/2026		
Date d'affichage		
21/04/2026		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du  
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"  
Séance du **jeudi 29 avril 2026 (20h)**  
**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**  
L'an deux mille vingt six  
et le vingt neuf avril à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Hubert ROFFAT, Président.

**Etaient présents :**

LABOUTIERE Florence (Chirassimont), CHATRE Philippe (Cordelle), CORNET Delphine (Cordelle), DURET Nathalie (Croizet sur Gand), BABE Jean-Jacques (Fourneaux), GUILLON Jean-Christophe (Lay), PION Éric (Machézal), VIGNAND Colette (Neaux), DAVID Blandine (Neulise), PETERSEN Yannick (Neulise), ROFFAT Hubert (Neulise), HETSCH Jean-Marc (Pradines), MONDIERE Hubert (Pradines), GIANINA Antoine (Régny), LAIADI Ben Abdellah (Régny), MONTEL Fabienne (Régny), BAKOA Tristan (St Cyr de Favières), DELUBAC Adeline (St Cyr de Favières), COQUARD Romain (St Just la Pendue), GIRAUD Stéphanie (St Just la Pendue), MICOLON Laurianne (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), VEILLARD Paticia (St Victor sur Rhins), BRETET Jean-Baptiste (Vendranges)

**Excusés ayant donné pouvoir :**

PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue)

**Excusée :**

**Secrétaire de séance :** COQUARD Romain

**Délibération : 2026-068-CC**

**OBJET : Election du délégué à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Loire (ALEC 42)**

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

**Délibération : 2026-068-CC**

**OBJET : Election du délégué à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Loire (ALEC 42)**

Le Président informe sur le rôle de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Loire (ALEC 42). Elle est une organisation indépendante, autonome, à but non lucratif, créée à l'initiative des collectivités locales et de leur groupement, qui bénéficie du soutien des pouvoirs publics locaux pour fournir des informations, des conseils et une assistance technique aux utilisateurs d'énergie (pouvoirs publics, citoyens, entreprises, etc.), et contribuer au développement des marchés d'énergies locales durables.

L'agence porte notamment le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) et le dispositif Rénov'actions 42.

La CoPLER en tant que membre de droit doit être représentée au sein des instances de l'ALEC par **1 délégué et 1 suppléant**.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1993, portant création des statuts de la CoPLER, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Loire ;

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

### DESIGNE

- M. COQUARD Romain, délégué titulaire
- Mme LABOUTIERE Florence, suppléante

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Fait à Saint-Symphorien de Lay,  
Le 29/04/2026

Le secrétaire de séance,



**Romain COQUARD**

Le Président,



**Hubert ROFFAT**

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône